

JEUDI 27 AVRIL 2017

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



L.P.O. Fernand RENAUDEAU

Le Proviseur
René-Jean PIAZZA

Rue de la Tuilerie
B.P. 12124
49321 Cholet Cedex

Tél. : 02.41.49.21.60
Fax : 02.41.62.62.31

ce.0490054t@ac-nantes.fr

Partenaire formation avec



Etablissement bénéficiaire du
concours financier de :



COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à 18h15, le quorum (>15) étant atteint.

1-1 Adoption du compte rendu de la séance du 29-11-2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[délibération n° 1 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-2 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour, les points suivants sont rajoutés :

- Convention d'équipement pour l'acquisition d'une mortaiseuse à bécane horizontale pour la formation Bac Pro TFBMA

GRETA :

- Indemnisation des membres du jury
- Indemnité exceptionnelle versée aux personnels
- Contrat de sous-traitance formation « Compétences clés »
- Convention de partenariat avec Cholet Basket

Suppressions des points suivants : liste des fournitures – Subvention vers l'A.S.

[délibération n° 2 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3 Affaires pédagogiques

1-3-1 Organisation de la fin de l'année scolaire

L'établissement est centre d'examen, les élèves de Terminales sortent le jeudi 8 juin, les élèves de Bac Pro, les Secondes et les Premières le vendredi 9 juin 2017.

Les élèves de 3 PEP reviendront en cours du 19 au 27 juin.

Les 12 – 13 et 14 juin, les enseignants travailleront sur les projets 2017/2018.

Le Conseil d'administration approuve l'organisation de la fin de l'année scolaire.

[délibération n° 3 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSIONS – 0 CONTRE]

1-3-2 Evolution de la structure pédagogique Rentrée 2018

1-3-2-1 Ouverture Voie Professionnelle

- Ouverture d'un Pôle de Qualification CAP Hôtellerie-Restauration de 12 élèves sous statut scolaire pour public en difficulté (pas de concurrence avec d'autres établissements).
- Ouverture d'un Bac Pro Chaussure en mixage 2 années sous statut scolaire + 1 an en apprentissage.

Le Conseil d'administration approuve l'organisation de la structure pédagogique définie.

[délibération n° 4 – 15 POUR/ 18 – 3 ABSTENSIONS – 0 CONTRE]

1-3-2-2 Ouverture d'un BTS « DRB »

Le Conseil d'administration approuve l'ouverture d'un BTS « DRB » en tout apprentissage avec un partenariat possible avec Eurespace Cholet.

[délibération n° 5 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSIONS – 0 CONTRE]

1-3-2-3 Ouverture d'une Licence Métiers d'arts de Design

- Ouverture d'une licence Design option B textile, matériaux et surface, diplôme national métier d'art Design (Bac +3).

Le Conseil d'administration approuve cette demande d'ouverture en substitution aux BTS Design option A et B.

[délibération n° 6 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSIONS – 0 CONTRE]

1-3-2-4 Modification de d'EDE et d'enseignement de spécialité en L

- Ouverture EDE Design 6 h en Seconde GT
- Ouverture 1^{ère} et Terminale STD2A pour 15 élèves (en échange de 15 STI2D ITEC Mode)
- Enseignement de spécialité en L : « Histoire des Arts ».

Le Conseil d'administration adopte l'organisation de la structure pédagogique définie.

[délibération n° 7 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSIONS – 0 CONTRE]

1-4 Affaires financières

1-4-1 Compte financier 2016

M. Deschamps commence sa présentation par la synthèse du volume financier du lycée qui avoisine les 3 M € et par des graphiques de répartition des recettes et des dépenses. On note pour les recettes 2 gros pôles (Région 29% et familles 32%) et pour les dépenses l'importance du service de restauration (36%) suivi par les activités pédagogique (28%). En faisant abstraction des ressources spécifiques et de la restauration, le graphique met en lumière l'importance du domaine pédagogique (51 %) ce qui constitue un ratio significatif.

M Deschamps retrace ensuite les éléments marquants de l'exécution budgétaire de l'exercice 2016, en particuliers:

- un volume financier relatif aux voyages et projets conséquents
- une baisse importante de la Taxe d'Apprentissage (- 50 % en 3 ans) avec des répercussions sur la capacité de financer les investissements.
- des participations financières multiples au profit de l'enseignement technique (GRETA, Université...)
- une baisse des dépenses de reprographie
- des dépenses d'équipement importantes pour les sciences physiques et la SVT
- niveau faibles des crédits disponibles au niveau du service pédagogique
- des actions financées dans le cadre de la démarche E3D
- le démarrage du projet Erasmus +
- des achats de renouvellement de matériel informatique (pédagogique et administratif)
- un niveau d'affranchissement important et en augmentation
- une hausse très important des dépenses d'internet, due à une augmentation du contrat avec GIGALIS
- de nombreux travaux fait en régie et financés sur les fonds propres du lycée (surtout en électricité)
- une baisse significative au niveau des dépenses d'énergie grâce au nouveau marché Gaz.
- pour le service de restauration
 - un volume financier globalement constant
 - des dépenses exceptionnelles de régularisation de recettes antérieures (ligne divers)
 - un niveau de dépenses de produits d'entretien important
 - une baisse de la redevance d'enlèvement des déchets (moins de passages)
- concernant les investissements on note l'effort important fait pour la restauration avec l'acquisition sur fonds propres d'équipements sur les 2 sites.

Concernant le résultat de l'exercice, M. Deschamps souligne la baisse significative au niveau des réserves du service général et du service de restauration, consécutifs aux prélèvements effectués durant l'année 2016 pour le financement d'équipements en restauration, de matériels pédagogiques et informatiques, et de travaux.

[délibération n° 8 – 17 POUR/ 18 – 1 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-2 Affectation de résultat

M. Deschamps propose d'affecter les réserves en respectant l'exécution budgétaire entre le service général et le service de restauration, pour aboutir au montant des réserves tel que défini sur le tableau présenté.

SITUATION DES RESERVES

	TOTAL	service général	restauration
réserves au 31/12/2015	518 912,85	199 716,75	319 196,10
résultat de l'exercice	-29 369,58	-96 732,29	67 362,71
amortissements	43 723,49	43 723,49	
variation des stocks	19 554,04	18 735,14	818,90
sorties d'inventaire	0,00	0,00	0,00
<i>sous total résultat corrigé</i>	33 907,95	-34 273,66	68 181,61
immobilisations sur réserves	-142 981,60	-24 258,33	-118 723,27
réserves au 31/12/2016	409 839,20	141 184,76	268 654,44
Valeur des stocks	144 529,95		
FONDS DE ROULEMENT	554 369,15		

[délibération n° 9 – 17 POUR/ 18 – 1 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-3 DBM 2017 pour information et pour vote

- M. Deschamps présente dans un premier temps des ouvertures de crédit relatives au report de reliquats sur subventions spécifiques ainsi que suite à des notifications de nouvelles subventions pour l'exercice 2017.
- Concernant la DBM pour vote, M. Deschamps propose de prélever sur les fonds de réserves afin de satisfaire aux besoins suivants:
 - achat de chaises informatiques pour le CDI pour 3 000 €
 - travaux au lycée de la Mode suite à l'ouverture du nouveau BTS pour 25 000 €
 - travaux de rénovation de la salle des professeurs pour 10 000 €
 - achat de matériel de nettoyage pour le service général pour 3 500 €
 - achat de matériel pédagogique et informatique pour 5 000 €
 - équipement de cuisine et matériel de nettoyage pour 50 000 €.

Le niveau des réserves est désormais de :

- 83 684,76 € pour le service général
- 200 654,44 € pour le service de restauration

[délibération n° 10 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-4 Bilans des voyages

Le Conseil d'administration approuve les bilans des voyages, le coût demandé aux familles et l'acceptation du don de la MDL pour les voyages : au ski, à Paris, à Solihull, en Angleterre, à Dublin et en Italie.

[délibération n° 11 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-5 Voyage à PARIS 2

Le Conseil d'administration approuve le projet et le financement pour le voyage à Paris le 4 mai 2017 avec une participation demandée aux familles d'un montant de 35 €.

[délibération n° 12 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-6 Convention d'hébergement

A titre d'information, la section Judo de la Jeune France sollicite un hébergement pour 40 judokas internationaux en situation de handicap. Le prix demandé pour la nuitée est de 5,30 € et de 10,85 € pour une chambre individuelle.

1-4-7 Convention avec le LP Arago

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention avec le LP Arago de Nantes au titre de la cellule académique de maintenance (C.A.M.P.).

[délibération n° 13 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-8 Vente de tables à dessin

Le Conseil d'administration autorise la vente de tables à dessin au prix de 40 € l'unité.

[délibération n° 14 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-9 Don d'un lave-vaisselle et d'un four

Le Conseil d'administration accepte le don d'un lave-vaisselle et d'un four électrique de la part un enseignant, afin de les utiliser dans le cadre d'activités techniques et sanitaires.

[délibération n° 15 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-10 Sortie d'inventaire

Le Conseil d'administration autorise la mise au rebus d'objets confectionnés du site La Mode.

[délibération n° 16 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-11 Convention mandat Région

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention mandat Région pour le dossier Atelier sérigraphie et Maille : 22 000€. Cette convention nous sera adressée ultérieurement par la Région.

[délibération n° 17 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-11 Convention d'équipement pour une mortaiseuse

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention d'équipement avec la Région pour une mortaiseuse à bécane horizontale pour la formation Bac Pro TFBMA d'un montant de 43 512 €.

[délibération n° 18 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5 GRETA

1-5-1 Compte financier

M. Deschamps présente un ensemble de tableaux et de graphiques en faisant apparaître les points suivants:

Au niveau des recettes

- Comme en 2015, le réalisé dépasse sensiblement les prévisions budgétaires, notamment grâce aux actions financées par la Région.
- augmentation significative du DAS4 suite à l'ouverture d'AIF collectives (plan 500 000)
- Bonne transformation des Congés Individuels de Formation en 2016 dans le tertiaire, la Mode et le bâtiment (inquiétudes pour 2017 avec une baisse significative des demandes).
- La part de fonds publics est relativement stable (66 %).
- Concernant les ressources humaines, la structure a vécu une rentrée difficile qui a fortement impacté les personnels et l'organisation du GRETA, suite au décès d'une collègue coordonnatrice.
- L'année 2016 a vu le recrutement de plusieurs personnels, certains sur des postes stratégiques,
- Comme pour les années précédentes on retrouve la ligne retraçant les flux liés à la co-gestion de certains lots relatifs au marché Région. Le GRETA du Choletais est mandataire du lot 52 (Métiers de la Mode) pour le compte de plusieurs organismes de formation. A ce titre, le budget enregistre en recettes les subventions de la Région et en dépenses les reversements effectués auprès des organismes concernés par les formations dispensées. Au passage, une participation aux frais de gestion de 7 % est attribuée au bénéfice du gestionnaire du lot. Pour l'année 2016, les recettes constatées sur la ligne « co-traitances » s'élèvent à 1 147 031,80 € dont une recette liée aux frais de gestion de 75 039,48 €.
- Concernant la section des opérations en capital seul est enregistré le montant relatif aux sorties d'inventaire.

Au niveau des dépenses

- On note une baisse très nette des dépenses de communication
- La ligne "régularisation Fonds Académique " concerne une écriture d'extourne de 2015 qui n'a pas été effectuée correctement en procédure d'extourne sur l'exercice 2016, et donc qui a dû être repassée en mandat. Par contre cette charge est compensée au niveau du résultat d'extourne. Au final cette régularisation n'a pas d'incidence sur le résultat global de l'exercice.
- Les dépenses de petit matériel et mobilier sont en augmentation suite aux aménagements de nouveaux espaces.

- Le domaine "frais de locaux" enregistre une baisse sensible grâce au nouveau marché "gaz" et à un niveau de travaux moins élevé qu'en 2015
- Par contre le domaine "dépenses pédagogiques" est relativement stable.
- pour les dépenses en personnel on peut noter que le montant de la masse salariale représente presque 78 % de l'ensemble des dépenses (hors co-traitance et opérations spéciales). Ce ratio est en augmentation par rapport à 2015 du fait que la masse salariale augmente plus vite que les autres dépenses.

Résultat de l'exercice

- Le résultat comptable de l'exercice est très important (de l'ordre de 470 00 €). Mais si l'on veut se rapprocher du véritable résultat lié à l'activité normale du GRETA, il faut extraire les éléments que l'on peut considérer comme exceptionnels, à savoir :
 - la recette provenant des frais de gestion en tant que mandataire du lot 52, dans le cadre de la co-traitance soit 75 000 €
 - le reversement du GRETA du Maine de 50 000 €.

Ainsi, on abouti à un résultat d'exploitation de l'ordre de **343 815 €**.

- Les indicateurs financiers sont très corrects avec un fonds de roulement important dû à d'excellents résultats depuis 2014 et un niveau de prélèvement sur les réserves moins important qu'en 2014 et 2015.
- Le niveau de la trésorerie s'est nettement amélioré et reflète plutôt une situation normale.
- On remarque un niveau de créance élevé au 31 décembre. Cependant, on note une diminution conséquente depuis 2014. D'autre part, le recouvrement de ces créances s'effectue rapidement en début de l'exercice suivant. Au final, il n'y a pas de difficulté particulière dans la gestion des créances.

[délibération n° 19 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-2 Affectation de résultat

- M. Deschamps propose d'affecter les réserves en respectant l'exécution budgétaire, pour aboutir au montant des réserves tel que défini sur le tableau présenté.

SITUATION DES RESERVES = FONDS DE ROULEMENT	
	TOTAL
réserves au 31/12/2015	1 091 410,94
résultat de l'exercice	419 304,60
amortissements	51 068,10
sorties d'inventaire	
<i>sous total résultat corrigé</i>	470 372,70
immobilisations sur réserves	-18 090,27
réserves au 31/12/2016	1 543 693,37

[délibération n° 20 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-3 DBM 2017 pour vote

M. Deschamps propose un prélèvement sur les réserves afin de financer l'acquisition de matériels pédagogiques et informatiques pour 30 000 € et pour la maîtrise d'ouvrage pour la rénovation des bâtiments pour un montant de 60 000 €. Un appel d'offre va être lancé sur cette opération.

[délibération n° 21 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-4 Admission en non-valeur

Le Conseil d'administration autorise l'admission en non-valeur présentée pour un montant de 126 €, qui concerne une stagiaire individuelle, pour une formation comptabilité en 2015.

[délibération n° 22 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-5 Tarifs de formations individualisées

Le Conseil d'administration approuve les tarifs horaires des formations individualisées présentées par le GRETA du Choletais pour 2017.

[délibération n° 23 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]



1-5-6 Sortie d'inventaire

Le Conseil d'administration autorise la mise au rebut de matériel pédagogique et informatique.

[délibération n° 24 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-7 I.P.D.G.

M. Deschamps présente en détails les modalités d'attribution des indemnités des personnels de direction et de gestion du GRETA du Choletais relatives à l'exercice 2016, en fonction du chiffre d'affaire réalisé par site de production et en conformité avec les textes en vigueur.

[délibération n° 25 – 14 POUR/ 15 – 1 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-8 Appel d'offre maîtrise d'œuvre travaux (pour information)

M. Deschamps rappelle que le Gréta va entamer une deuxième phase de travaux sur le site de la rue Kennedy qui concernera le remplacement des fenêtres et des rideaux pare-soleil, l'installation d'un abri vélo et d'un abri poubelle ainsi que le ravalement des pignons.

Afin de faire appel à l'expertise d'une agence d'architecte ou de maîtrise d'œuvre, un appel d'offre va être lancé dans les prochains jours. Les crédits ont été ouverts par la DBM qui vient d'être votée.

1-5-9 Avenant n°4 Contrats Aidés Education Nationale

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer avec le lycée Savary de Mauléon, l'avenant n°4 à la convention Contrats Aidés Education Nationale.

[délibération n° 26 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-10 Convention avec l'EREA Les Terres Rouges

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention avec l'EREA Les Terres Rouges pour la mise à disposition de matériels d'échafaudages.

[délibération n° 27 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-11 Convention de sous-traitance

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer les conventions de sous-traitance avec les partenaires suivants :

- CPLUS FORMATIONS :
 - Membres CHSCT
 - Gestes et Postures Sanitaire et Social
 - APS ASD (certificat d'Acteur Prévention Secours du secteur de l'Aide et du Soins à domicile
- THERM'HABITAT : Module « Etanchéité à l'air » CAP ELIS
- STAFF ATLANTIC : Module « Régulateur en transport sanitaire »
- M. BLOUIN : CAP ELIS
- FURLAN : Module « Décapage et pose de protections3

[délibération n° 28 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-12 POINT RH

1) Avenants pour changements d'indice et de quotité pour les personnels suivants : Mme VERON Françoise, HUMEAU Isabelle, MARY-PICARD Véronique et VIDAL Véronique.

Le Conseil d'administration autorise la signature des 4 avenants.

[délibérations n° 29 à 32 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

2) Demande de prise en charge de frais de transport SNCF pour M. COGNE, 41,85 € par mois de décembre 2016 à août 2017.

Le Conseil d'administration autorise la prise en charge de ces frais de transports.

[délibération n° 33 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

3) Demande d'autorisation de mise en paiement des heures supplémentaires réalisée par des contrats à temps partiels dans la limite d'un plafond de 14h mensuelles.

Le Conseil d'administration autorise la mise en paiement de ces heures supplémentaires.

[délibération n° 34 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

- 4) Ajustement CDD de 100 % à 80 % à la demande de Mme HERAULT Nathalie pour raison de santé, à compter du 01/04/2017 (mission de coordination pédagogique JMO JMQ).

Le Conseil d'administration autorise la modification de sa quotité de travail.

[délibération n° 35 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

- 5) Formateurs vacataires

Le Conseil d'administration autorise la rémunération des heures de vacation qui sont effectuées par 10 vacataires du 23 février au 31/12/2017.

[délibération n° 36 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-13 Indemnisation des membres du jury

Le Conseil d'administration approuve l'indemnisation des membres du jury, à savoir : forfait journalier de 8h (par rapport à 7h de jury, concertation incluse) + frais de déplacement A/R + repas.

Détermination du forfait : barème de Montpellier -code indemnité 0453 -niveau 5 -taux x 0,46 (permanent) ou 0,5 (vacataire) soit environ 10,80 € cotisations déduites.

[délibération n° 37 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-14 Indemnité exceptionnelle versée aux personnels

Le Conseil d'administration approuve le versement d'une indemnité exceptionnelle de 500 € par salarié au prorata de la quotité du contrat de travail et du nombre de mois de présence durant l'année 2016 (date de contrat). Cela représente un montant global de 14 231 € pour 35 salariés.

[délibération n° 38 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-15 Contrat de sous-traitance formation « Compétence Clés »

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention de sous-traitance avec Cap Savoir pour la formation « Compétence Clés ».

[délibération n° 39 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-16 Convention avec Cholet-Basket

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention de partenariat entre Cholet-Basket et le GRETA du Choletais.

[délibération n° 40 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5 QUESTIONS DIVERSES

Questions aux Représentants de la Région malgré leur absence :

- Demande d'un CAP multi option féminin

Idee : découverte de différents métiers avec choix du CAP pour ensuite valider un second CAP. Les élèves sortiraient donc avec une surqualification.

Refus l'an dernier car concurrence avec MFR.

En fait, il n'y a pas de concurrence mais volonté au sein du service public de s'occuper de tous les jeunes y compris et surtout les jeunes les plus en difficulté.

- Souhait que les élus de la Région portent les dossiers auprès des Commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur clôt la séance à 21h35.

Le Secrétaire de séance,
Tony DUPAS

Le Président de séance,
René-Jean PIAZZA